

**FARCIQ**

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle  
du courtage immobilier du Québec

# RAPPORT ANNUEL 2013

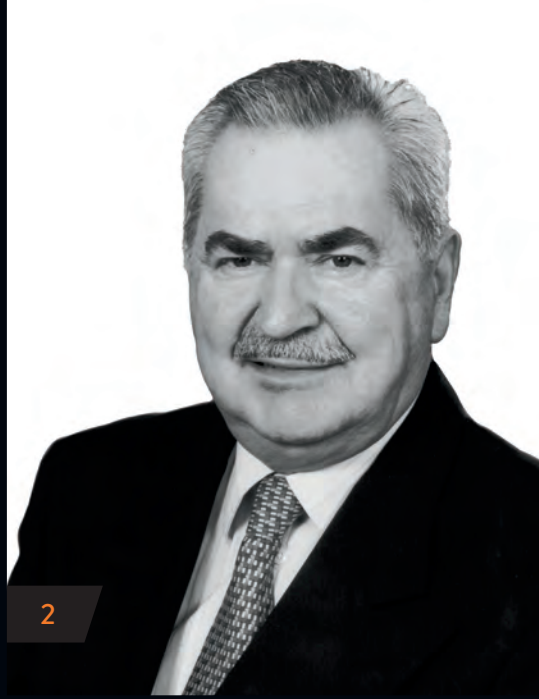
Engagé à vous protéger







1



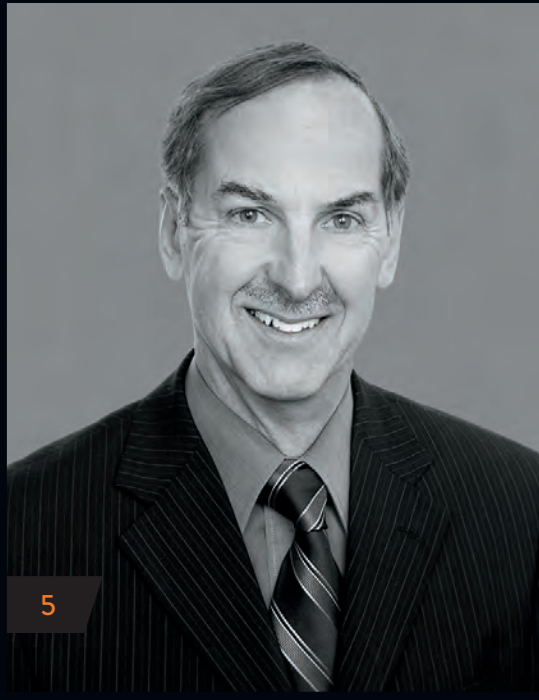
2



3



4



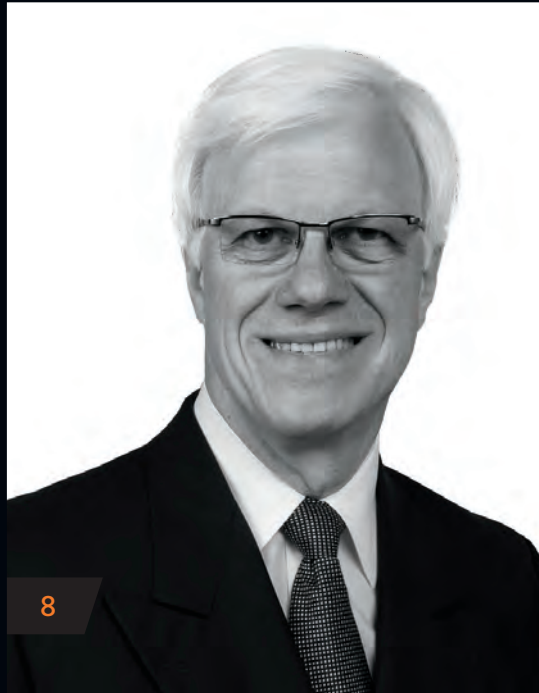
5



6



7



8



9

# ADMINISTRATEURS DU FARCIQ AU 31 DÉCEMBRE 2013

## 1. M<sup>E</sup> MICHEL LÉONARD

Courtier immobilier agréé et avocat  
Président de Fonds de placement  
immobilier BTB

### Président du conseil d'administration

Président du comité de visibilité et  
du comité de gouvernance, et membre  
du comité d'audit, du comité d'éthique,  
du comité de prévention et sinistres et  
du comité de placements

## 2. JEAN-GUY SAVOIE

Courtier immobilier, Royal LePage  
Vallée de l'OUTAOUAIS

### Vice-président du conseil d'administration

Membre du comité de prévention  
et sinistres et du comité de gouvernance

## 3. MARTIN DUPRAS, A.S.A., P.I. Fin., D. Fisc.

Président de ConFor financiers inc.

### Trésorier et administrateur

Président du comité d'audit et du comité  
de placements, et membre du comité de  
gouvernance

## 4. ALBERT ARDUINI, T.P., PAA

Directeur, Service d'inspection  
et expertise de bâtiment  
SCM Gestion des risques inc.

### Administrateur

Membre du comité d'audit et du comité  
de prévention et sinistres

## 5. M<sup>E</sup> YVES COUSINEAU

Associé, Robison Sheppard Shapiro,  
S.E.N.C.R.L.

### Administrateur

Président du comité d'éthique,  
et membre du comité de gouvernance

## 6. XAVIER LECAT

Courtier immobilier,  
L'Expert Immobilier PM enr.

### Administrateur

Membre du comité de placements  
et du comité de visibilité

## 7. DENIS MAJEAU, CPA, CA

Chef de la direction financière,  
gouvernance et opérations,  
Métaux Kitco inc.

### Administrateur

Membre du comité d'audit  
et du comité d'éthique

## 8. LOUIS-GEORGES PELLETIER, AIAC

Courtier d'assurance de dommages

### Administrateur

Président du comité de prévention  
et sinistres, et membre du comité  
d'éthique, du comité de gouvernance  
et du comité de visibilité

## 9. CHRISTIANE ST-JEAN

Franchisée, dirigeante d'agence et  
présidente de RE/MAX ACCÈS inc.

### Administratrice

Membre du comité d'éthique  
et du comité de visibilité

# MISSION

---

Protéger le patrimoine des assurés par la souscription à l'assurance responsabilité professionnelle.

La souscription au *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec* est obligatoire. Ainsi, toutes les agences et tous les courtiers immobiliers et hypothécaires, titulaires d'un permis en règle de l'OACIQ, détiennent une assurance responsabilité professionnelle en cas de faute, d'erreur, de négligence ou d'omission commise dans l'exercice de leurs activités professionnelles.



Fonds d'assurance responsabilité professionnelle  
du courtage immobilier du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

|   |     |
|---|-----|
| Administrateurs du FARCIQ.....                          | 91  |
| Mission.....  | 92  |
| Mot du président du conseil d'administration.....       | 95  |
| Rapport de gestion – Mot de la directrice générale..... | 99  |
| Rapport de l'auditeur indépendant.....                  | 102 |
| États financiers .....                                  | 104 |
| Notes afférentes aux états financiers.....              | 108 |
| Certificat de l'actuaire.....                           | 134 |





**MICHEL LÉONARD**

Président du conseil d'administration

# MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous sommes heureux de vous présenter les résultats financiers du *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec* pour l'année 2013. Lors de cet exercice qui s'est terminé le 31 décembre, le Fonds a vu une diminution du nombre d'assurés, passant de 17 998 à 17 371. Ceux-ci ont bénéficié d'une baisse de leur prime, passant de 485 \$ en 2012 à 420 \$ en 2013, contribuant ainsi à une réduction des revenus du Fonds. Pour cette même période, le nombre de nouvelles réclamations est demeuré stable, soit 511.

De plus, le Fonds a fermé 672 dossiers, et la couverture d'assurance est demeurée la même, soit un million de dollars.

L'exercice financier 2013 s'est terminé avec un bénéfice de 4 842 363 \$, ce qui porte le surplus cumulé à 33 807 312 \$. Le niveau de solvabilité du Fonds se

maintient au-dessus de la cible de 375 %, établie de concert avec l'actuaire désigné, ce qui confirme une excellente santé financière.

D'office, le FARCIQ a pour rôle de protéger le patrimoine des assurés en cas de faute, d'erreur, de négligence ou d'omission qui pourrait être commise dans l'exercice de leurs activités professionnelles. En prévenant les risques de réclamation en responsabilité professionnelle, le Fonds peut offrir des couvertures avantageuses à ses assurés. Ainsi, en 2013, il a participé à plusieurs activités de prévention et déployé bon nombre d'actions et d'interventions communicationnelles, contribuant de manière active à l'effort collectif de diminution du nombre de réclamations, profitable aux courtiers comme au public. Les enjeux liés à la sinistralité et à la prévention demeureront prioritaires en 2014.

Comme chaque année, le Fonds a réévalué la prime nécessaire pour faire face à ses obligations, en se basant sur la sinistralité et sur la capitalisation, et pourra réduire celle-ci de 420 \$ à 395 \$ pour le renouvellement de la police d'assurance en mai 2014. Également, des travaux de révision de la police seront réalisés afin de l'adapter, si possible, aux diverses préoccupations qui sont soulevées.

Sur le plan administratif, le Fonds a accueilli, en juillet 2013, sa nouvelle directrice générale, Mme Brigitte Corbeil. Administratrice de sociétés certifiée et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires ainsi que d'un baccalauréat en actuariat, Mme Corbeil apporte au Fonds d'assurance son expertise acquise depuis plus de vingt-cinq ans au sein de l'industrie de l'assurance de dommages.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration du Fonds pour leur contribution soutenue et pour leur disponibilité, ainsi que notre ancien directeur général pour son apport dans les différents projets réalisés en 2013.

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Léonard".

**Michel Léonard**  
Président du conseil d'administration









**BRIGITTE CORBEIL**

Directrice générale

# MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avant tout, je tiens à dire que c'est avec grande fierté que j'ai rallié les rangs du FARCIQ, en juillet 2013. Dès mon arrivée, j'ai été sensibilisée aux besoins et aux préoccupations des assurés en matière d'assurance responsabilité professionnelle, de même qu'à l'importance de la prévention et de la formation des courtiers immobiliers et hypothécaires. De ces deux derniers éléments résultent une diminution des réclamations et le contrôle du niveau de la prime.

Tout au long de l'année, l'équipe du Fonds d'assurance a travaillé dans le respect de sa mission qui est de protéger le patrimoine des assurés. Elle a aussi accompagné les assurés dans les diverses procédures en lien avec leur responsabilité professionnelle, car elle place leur satisfaction au cœur de ses préoccupations.

L'année 2013 a été marquée par l'intensité des différentes activités de communication. Un programme de visibilité a été mis de l'avant par notre conseil d'administration, ce qui a donné lieu à de nombreux projets :

- ▶ **Capsules, articles et B.D.**

Publication de près d'une vingtaine de chroniques, d'entrevues, d'articles et de textes informatifs sous forme de B.D. (*Actions Courtiers*), dans le bulletin *Pro@tif* et dans le journal *Profession Courtier* de l'OACIQ.

- ▶ **Guide de prévention**

Préparation d'un guide conçu pour donner aux courtiers des conseils utiles afin de réduire les risques de réclamation, et pour leur présenter les meilleures pratiques professionnelles.

- ▶ **Envoi massif à tous nos assurés**

Envoi d'une clé USB à tous les courtiers, laquelle contenait divers outils d'importance : le *Guide de prévention*, la *Police d'assurance responsabilité*, les *10 règles d'or en matière de courtage immobilier et hypothécaire*, et le dépliant présentant le rôle et la mission du Fonds d'assurance.



▶ **Colloques, congrès et tournée automnale des chambres immobilières**

Participation à titre de conférencier ou d'exposant à plus d'une dizaine d'activités.

▶ **Formation continue obligatoire**

***Dirigeant d'agence : plus qu'un administrateur***

Participation au développement du chapitre « Responsabilité professionnelle » du *Guide des participants* et du *Guide des formateurs* de l'OACIQ, et de la formation elle-même.

Comme vous pouvez le constater, les projets de l'année 2013 ont surtout été axés sur la prévention et l'information.

Je tiens particulièrement à remercier les administrateurs du FARCIQ pour leur implication et leur grande collaboration. Je souhaite également féliciter l'ensemble des employés du FARCIQ pour leur engagement envers nos assurés, leur fidélité et l'excellence de leur travail.



**Brigitte Corbeil**  
Directrice générale



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Deloitte.**

**Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

1, Place Ville Marie  
Bureau 3000  
Montréal QC H3B 4T9

Tél. : 514 393-7115 • Téléc. : 514 390-4111  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

À l'intention du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec (FARCIQ), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, l'état du résultat global, l'état des variations du surplus et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.



## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FARCIQ au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Le 24 février 2014

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116933

# FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC

## État du résultat global · Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

|  | 2013             | 2012             |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| <b>Activités d'assurance</b>   |                  |                  |
| Primes acquises (note 11)  | 7 946 885        | 9 021 625        |
| Primes cédées de réassurance (note 11)   | (491 607)        | (493 753)        |
| Primes nettes acquises   | 7 455 278        | 8 527 872        |
| <br>   |                  |                  |
| Sinistres et frais de règlement  | 1 801 311        | 2 517 429        |
| Frais généraux   | 2 024 850        | 1 684 113        |
| Total des sinistres et des frais   | 3 826 161        | 4 201 542        |
| <br>   |                  |                  |
| Bénéfice technique   | 3 629 117        | 4 326 330        |
| Revenus de placement et autres revenus (note 4)                                      | 1 213 246        | 1 782 396        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>  | <b>4 842 363</b> | <b>6 108 726</b> |
| <br>   |                  |                  |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>  |                  |                  |
| <i>Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net</i>                  |                  |                  |
| (Perte) gain non réalisé(e) sur titres disponibles à la vente                        | (927 102)        | 227 473          |
| Portion reclassée dans les résultats en provenance des titres disponibles à la vente | (62 397)         | (658 549)        |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice                                     | (989 499)        | (431 076)        |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL</b>   | <b>3 852 864</b> | <b>5 677 650</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État des variations du surplus · Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

|                                    | Surplus cumulé    | Cumul des autres éléments du résultat global | Total             |                   |
|------------------------------------|-------------------|--|-------------------|-------------------|
|                                    |                   |  | 2013              | 2012              |
|                                    | \$                | \$   | \$                | \$                |
| Solde au début                     | 29 558 369        | 396 079                                      | 29 954 448        | 24 276 798        |
| Bénéfice de l'exercice             | 4 842 363         | -  | 4 842 363         | 6 108 726         |
| Autres éléments du résultat global | -                 | (989 499)                                    | (989 499)         | (431 076)         |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>              | <b>34 400 732</b> | <b>(593 420)</b>                             | <b>33 807 312</b> | <b>29 954 448</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



# FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC

## État de la situation financière au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

|   | 2013              | 2012              |
|---|-------------------|-------------------|
|   | \$                | \$                |
| <b>Actif</b>  |                   |                   |
| Encaisse  | 1 270 966         | 145 195           |
| Bons du Trésor (taux d'intérêts 0,89 % en 2013)                         | 349 398           | -                 |
| Placements (note 4)   | 47 278 143        | 46 993 685        |
| Revenus de placement à recevoir   | 185 223           | 171 186           |
| Primes à recevoir et autres débiteurs (note 14)                         | 42 055            | 126 446           |
| Sommes à recouvrer des réassureurs pour le passif de sinistres (note 9) | 2 394 000         | 2 575 000         |
| Franchises à recouvrer des assurés pour le passif de sinistres          | 397 984           | 528 627           |
| Réassurance payée d'avance  | 255 052           | 236 555           |
| Frais payés d'avance  | 36 761            | 38 142            |
| Immobilisations corporelles (note 7)                                    | 34 887            | 58 123            |
| Immobilisations incorporelles (note 8)                                  | 132 622           | 169 288           |
|   | <b>52 377 091</b> | <b>51 042 247</b> |
| <b>Passif</b>   |                   |                   |
| Créditeurs et charges à payer   | 151 464           | 93 237            |
| Montants dus à l'OACIQ (note 13)  | 15 929            | 249 792           |
| Primes non acquises   | 2 528 148         | 3 023 266         |
| Passif de sinistres (note 9)  | 15 874 238        | 17 721 504        |
|   | <b>18 569 779</b> | <b>21 087 799</b> |
| <b>Engagements (note 16)</b>  |                   |                   |
| <b>Surplus cumulé</b>   |                   |                   |
| Surplus cumulé à la fin de l'exercice                                   | 34 400 732        | 29 558 369        |
| Cumul des autres éléments du résultat global                            | (593 420)         | 396 079           |
|   | <b>33 807 312</b> | <b>29 954 448</b> |
|   | <b>52 377 091</b> | <b>51 042 247</b> |

Au nom du conseil d'administration



Michel Léonard  
Administrateur/Président



Martin Dupras  
Administrateur/Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Tableau des flux de trésorerie · Exercice terminé le 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

|   | 2013               | 2012               |
|---|--------------------|--------------------|
|   | \$                 | \$                 |
| <b>Activités d'exploitation</b>                                 |                    |                    |
| Bénéfice de l'exercice  | 4 842 363          | 6 108 726          |
| Ajustements pour :  |                    |                    |
| Amortissement des immobilisations corporelles                   | 30 923             | 35 665             |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                 | 36 666             | 22 435             |
| Amortissement des primes et escomptes sur placements            | 144 243            | 155 216            |
| Gain sur cessions de placements                                 | (62 397)           | (658 549)          |
| Revenus de dividendes réinvestis                                | (293 562)          | (261 443)          |
|   | <b>4 698 236</b>   | <b>5 402 050</b>   |
| <b>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</b> |                    |                    |
| Revenus de placement à recevoir                                 | (14 037)           | 11 432             |
| Primes à recevoir et autres débiteurs                           | 84 391             | 12 689             |
| Frais payés d'avance  | 1 381              | (32 732)           |
| Sommes à recouvrer des réassureurs pour le passif de sinistres  | 181 000            | 2 004 000          |
| Réassurance payée d'avance                                      | (18 497)           | 20 643             |
| Franchises à recouvrer des assurés pour le passif de sinistres  | 130 643            | (72 288)           |
| Créditeurs et charges à payer                                   | 58 227             | (451 082)          |
| Montants dus à l'OACIQ  | (233 863)          | 238 967            |
| Primes non acquises   | (495 118)          | (136 582)          |
| Passif de sinistres   | (1 847 266)        | (2 828 835)        |
|   | <b>2 545 097</b>   | <b>4 168 262</b>   |
| <b>Activités d'investissement</b>                               |                    |                    |
| Acquisition de placements                                       | (40 164 328)       | (33 410 018)       |
| Produit des cessions de placements                              | 39 102 087         | 28 589 409         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                       | (7 687)            | (4 645)            |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                     | -                  | (76 134)           |
|   | <b>(1 069 928)</b> | <b>(4 901 388)</b> |
| (Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces    | <b>1 475 169</b>   | <b>(733 126)</b>   |
| Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice                 | 145 195            | 878 321            |
| <b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>          | <b>1 620 364</b>   | <b>145 195</b>     |
| <b>Les espèces et quasi-espèces se composent de :</b>           |                    |                    |
| Encaisse  | 1 270 966          | 145 195            |
| Bons du Trésor  | 349 398            | -                  |
|   | <b>1 620 364</b>   | <b>145 195</b>     |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC

Notes complémentaires · 31 décembre 2013

---

## 1. Constitution et nature des activités

L'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) (auparavant l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec) a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec (FARCIQ) (le « Fonds d'assurance » ou la « Société ») (auparavant le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec), lequel est régi par la *Loi sur les assurances*. L'OACIQ a obtenu son permis d'assureur le 4 juillet 2006 et le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 21 juillet 2006. Il a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle de l'ensemble des agences, courtiers immobiliers et courtiers hypothécaires du Québec. Le siège social du Fonds d'assurance se situe au 4905, boul. Lapinière, bureau 2800 à Brossard, Québec, Canada. Le FARCIQ n'est pas assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. Base de présentation

Les présents états financiers sont préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). La publication des états financiers et des notes complémentaires a été approuvée par une résolution du conseil d'administration en date du 24 février 2014.

Le Fonds d'assurance présente les éléments de la situation financière par ordre de liquidité.

## 3. Méthodes comptables

### Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont ceux qui, à leur entrée en vigueur, transfèrent un risque d'assurance important. Le risque d'assurance est transféré lorsque la Société consent à indemniser un titulaire de contrat lorsqu'il se produit un événement futur défavorable incertain déterminé. En général, la Société détermine si elle court des risques d'assurance importants en comparant les indemnités qu'elle pourrait devoir payer suivant différents scénarios par rapport à la prime reçue du titulaire du contrat pour couvrir le risque.

### Passif de sinistres

Le passif de sinistres comprend les sinistres et frais de règlement non réglés (« sinistres non réglés »). Lors de la réception de tout avis de réclamation, les sinistres et frais de règlement sont soumis à une estimation du coût net ultime, dossier par dossier, puis réévalués à mesure que d'autres renseignements sont obtenus. Ils comprennent une provision pour tenir compte de l'évolution future des sinistres incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables comme le veulent les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Les sinistres non réglés tiennent compte de la valeur temporelle de l'argent et sont donc actualisés au taux du marché des actifs investis sous-jacents. Un actuaire externe, nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance, évalue le caractère suffisant du passif de sinistres en se fondant sur des techniques actuarielles appropriées.

### Primes non acquises

Les primes souscrites sont reportées à titre de primes non acquises et constatées comme produits au prorata de la durée des polices sous-jacentes. Les primes non acquises sont calculées en fonction de la tranche non échue des primes souscrites au prorata.

### Réassurance

Les sinistres sont présentés à l'état du résultat global, déduction faite des montants assumés par les réassureurs. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres.

Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les bons du Trésor dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont reconnus lorsqu'ils sont gagnés et inclus dans l'état du résultat global dans les revenus de placement et autres revenus.

### Instruments financiers

Les instruments financiers sont composés des actifs financiers disponibles à la vente et des prêts et créances.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidités.

Les placements, tous classés dans la catégorie disponibles à la vente (DAV), sont comptabilisés à la juste valeur au bilan à la date de la transaction et les variations de la juste valeur sont enregistrées en tant qu'autre élément du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit cédé ou qu'il ait subi une baisse de valeur autre que temporaire. Durant la détention sans perte de valeur autre que temporaire d'un actif DAV, les gains et les pertes ne sont pas constatés dans le bénéfice de l'exercice. Lorsque l'actif est cédé ou subit une baisse de valeur autre que temporaire, le gain ou la perte est constaté à l'état des résultats à titre de revenus de placement et autres revenus et, en conséquence, le montant est soustrait des autres éléments



### 3. Méthodes comptables (suite)

du résultat global. Les gains et les pertes réalisés sur la vente d'actifs DAV sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement. L'encaisse, les bons du Trésor, les revenus de placement à recevoir, les primes à recevoir et autres débiteurs et les franchises à recouvrer des assurés pour le passif de sinistres sont classés comme prêts et créances.

#### Passifs financiers au coût après amortissement

Les passifs financiers, composés des créditeurs et charges à payer et des montants dus à l'OACIQ, sont comptabilisés au coût après amortissement.

#### Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers – information à fournir*, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière, le Fonds d'assurance classe ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux décrits ci-dessous :

**Niveau 1** – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

**Niveau 2** – techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement;

**Niveau 3** – techniques d'évaluation qui utilisent des données ayant une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée et qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

#### Constatation des produits et des charges relatives aux instruments financiers

La méthode d'amortissement de l'intérêt effectif est utilisée pour tous les coûts de transaction ajoutés au coût d'acquisition d'un instrument financier et pour les primes ou les escomptes gagnés ou engagés sur les instruments financiers DAV. Les revenus d'intérêts sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés.

#### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible. Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées selon le cours acheteur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les taux d'amortissement sont établis de manière à amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative. La méthode linéaire est utilisée selon les durées suivantes :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Système téléphonique    | 3 ans         |
| Améliorations locatives | durée du bail |
| Mobilier et équipement  | 5 ans         |
| Matériel informatique   | 3 ans         |

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé, et sont composées de logiciels d'application et de logiciels d'exploitation. L'amortissement est fondé

sur la durée de vie utile estimative des logiciels, soit cinq ans, et est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, excluant les écarts d'acquisition, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Le montant de la perte de valeur représente l'écart net entre la valeur comptable et la valeur recouvrable et est imputé aux résultats, le cas échéant. Au cours de l'exercice courant et des exercices précédents, aucune immobilisation incorporelle ni aucune immobilisation corporelle n'ont fait l'objet d'une dépréciation.

### Changements de méthodes comptables

#### A. IAS 1 – Présentation des états financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013 le Fonds d'assurance a adopté les modifications apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces dernières, qui concernent la présentation AÉRG, exigent la présentation par nature des AÉRG en distinguant les éléments qui seront reclassés à l'état du résultat global au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le sont pas. L'application rétrospective de ces modifications n'a pas entraîné de modification à l'état du résultat global.

#### B. Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Fonds d'assurance a adopté les modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments*

*financiers : Informations à fournir*. Ces dernières renforcent les exigences de divulgation d'information relatives à la compensation d'actifs et de passifs financiers. L'objectif visé par ces modifications est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment une entité gère le risque de crédit en lien avec de tels accords. L'application rétrospective de ces modifications n'a pas entraîné de modification aux états financiers.

#### C. IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Fonds d'assurance a adopté l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur les transactions et les soldes pour lesquels les IFRS imposent ou permettent une telle évaluation.

Le Fonds d'assurance a appliqué ces modifications de façon prospective. Ces dernières, qui visent spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont eu aucune incidence sur le résultat global ni sur l'état de la situation financière du Fonds d'assurance. Les nouvelles exigences de divulgation prévues par l'IFRS 13 sont présentées à la note 4.

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### Normes émises, mais non encore en vigueur

Le Fonds d'assurance analyse actuellement les répercussions que les normes suivantes auront sur ses états financiers audités :

#### A. Instruments financiers : classement et évaluation

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, Instruments financiers, qui constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme fournit des indications sur le classement et l'évaluation des passifs financiers, ainsi que des exigences concernant la décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers. L'IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. Il n'y a actuellement aucune date d'application obligatoire d'IFRS 9, et ce, en attendant la finalisation des exigences concernant la décomptabilisation, le classement et l'évaluation des actifs financiers.

#### B. Modifications de l'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*. Les modifications de l'IAS 32 donnent des précisions sur l'application des dispositions en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ». Les modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation* (IAS 32), entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### Estimations et hypothèses comptables importantes

La valeur comptable de certains actifs et passifs est souvent déterminée en fonction d'estimations et d'hypothèses portant sur des événements futurs. Les principales estimations et hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner un rajustement important de la valeur comptable de certains actifs et passifs au cours de la prochaine période annuelle de présentation de l'information financière sont relatives à l'évaluation du passif de sinistres.

Le coût ultime du passif de sinistres est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût ultime de leur règlement. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens de règlement par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité escomptée. L'évolution passée des sinistres est principalement analysée par année de survenance, mais cette analyse peut être précisée par région, par secteur d'activité et par type de sinistre. Les sinistres importants font habituellement l'objet d'une analyse distincte : une provision équivalant au montant estimé par l'expert en sinistres étant constituée, ou ils font l'objet de projections distinctes pour tenir compte de leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est posée quant aux taux éventuels d'inflation des sinistres ou aux ratios des sinistres. Les hypothèses utilisées sont plutôt celles

qui sont implicites dans les antécédents en matière de sinistres sur lesquelles se fondent les projections. On utilise un jugement qualitatif supplémentaire pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût ultime estimé de règlement des sinistres qui présentent le résultat le plus vraisemblable parmi tous les résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

#### 4. Placements

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif (Niveau 1) si des cours pour ce dernier sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Lorsqu'un marché actif coté existe, les justes valeurs des actifs financiers sont fondées sur les cours acheteurs et les justes valeurs des passifs financiers sont fondées sur les cours vendeurs.

En l'absence d'un marché actif, les justes valeurs sont fondées sur des données autres que les cours qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement (Niveau 2). Ces données incluent les taux du marché en vigueur pour les instruments possédant des caractéristiques et des profils de risque similaires, le cours de clôture à la date de la transaction la plus récente assujettie aux rajustements des liquidités ou le cours moyen des courtiers lorsque les transactions sont trop rares pour constituer un marché actif. Plus précisément, la juste valeur des obligations est déterminée par l'actualisation des flux monétaires générés par l'obligation sur sa durée de détention. Le taux d'actualisation utilisé reflète le

risque de crédit d'instruments comportant le même profil de risque que l'obligation évaluée à la date de présentation de l'information financière. En ce qui concerne les parts de fonds communs, leur juste valeur est fondée sur leur valeur liquidative.

Certains instruments financiers pour lesquels les justes valeurs ne sont pas fondées sur les données de marché observable doivent être évalués en utilisant une technique d'évaluation ou un modèle fondé sur des hypothèses qui ne sont pas soutenues par les prix découlant des transactions courantes dans les marchés pour le même instrument ni ne sont fondées sur des données observables de marché (Niveau 3). La Société ne détient aucun titre catégorisé en tant que Niveau 3 au 31 décembre 2013.

La répartition des instruments financiers de la Société entre les niveaux susmentionnés est présentée ci-après.



## 4. Placements (suite)

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

|   | 2013      |            |            |
|---|-----------|------------|------------|
|   | Niveau 1  | Niveau 2   | Total      |
|   | \$        | \$         | \$         |
| Obligations des gouvernements provinciaux | -         | 9 669 611  | 9 669 611  |
| Obligations des gouvernements municipaux  | -         | 11 402 400 | 11 402 400 |
| Obligations corporatives                  | -         | 13 482 709 | 13 482 709 |
| Fonds de placements                       | -         | 9 295 173  | 9 295 173  |
| Actions privilégiées                      | 3 428 250 | -          | 3 428 250  |
|   | 3 428 250 | 43 849 893 | 47 278 143 |

|   | 2012      |            |            |
|---|-----------|------------|------------|
|   | Niveau 1  | Niveau 2   | Total      |
|   | \$        | \$         | \$         |
| Obligations des gouvernements provinciaux | -         | 11 572 530 | 11 572 530 |
| Obligations des gouvernements municipaux  | -         | 10 664 505 | 10 664 505 |
| Obligations corporatives                  | -         | 11 498 872 | 11 498 872 |
| Fonds de placements                       | -         | 8 893 426  | 8 893 426  |
| Actions privilégiées                      | 4 364 352 | -          | 4 364 352  |
|   | 4 364 352 | 42 629 333 | 46 993 685 |

## Échéances des placements

|   | 2013             |                 |                  |                  |            |
|---|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------|
|   | Moins<br>de 1 an | 1 an<br>à 5 ans | Plus de<br>5 ans | Sans<br>échéance | Total      |
|   | \$               | \$              | \$               | \$               | \$         |
| Obligations des gouvernements provinciaux | -                | 6 914 187       | 2 755 424        | -                | 9 669 611  |
| Obligations des gouvernements municipaux  | 2 465 893        | 8 936 507       | -                | -                | 11 402 400 |
| Obligations corporatives                  | 1 510 194        | 9 407 785       | 2 564 730        | -                | 13 482 709 |
| Fonds de placements                       | -                | -               | -                | 9 295 173        | 9 295 173  |
| Actions privilégiées                      | -                | -               | -                | 3 428 250        | 3 428 250  |
|   | 3 976 087        | 25 258 479      | 5 320 154        | 12 723 423       | 47 278 143 |

|   | 2012             |                 |                  |                  |            |
|---|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------|
|   | Moins<br>de 1 an | 1 an<br>à 5 ans | Plus de<br>5 ans | Sans<br>échéance | Total      |
|   | \$               | \$              | \$               | \$               | \$         |
| Obligations des gouvernements provinciaux | -                | 9 922 846       | 1 649 684        | -                | 11 572 530 |
| Obligations des gouvernements municipaux  | 2 052 887        | 8 611 618       | -                | -                | 10 664 505 |
| Obligations corporatives                  | 380 244          | 7 349 270       | 3 769 358        | -                | 11 498 872 |
| Fonds de placements                       | -                | -               | -                | 8 893 426        | 8 893 426  |
| Actions privilégiées                      | -                | -               | -                | 4 364 352        | 4 364 352  |
|   | 2 433 131        | 25 883 734      | 5 419 042        | 13 257 778       | 46 993 685 |

## 4. Placements (suite)

### Gains (pertes) non réalisés sur placements

|   | 2013        |         |           |              |
|---|-------------|---------|-----------|--------------|
|   | Coût amorti | Gains   | Pertes    | Juste valeur |
|   | \$          | \$      | \$        | \$           |
| Obligations des gouvernements provinciaux | 9 666 957   | 23 083  | (20 429)  | 9 669 611    |
| Obligations des gouvernements municipaux  | 11 312 605  | 153 300 | (63 505)  | 11 402 400   |
| Obligations corporatives                  | 13 367 785  | 133 592 | (18 668)  | 13 482 709   |
| Fonds de placements                       | 9 879 250   | -       | (584 077) | 9 295 173    |
| Actions privilégiées                      | 3 644 966   | 7 053   | (223 769) | 3 428 250    |
|   | 47 871 563  | 317 028 | (910 448) | 47 278 143   |

|   | 2012        |         |           |              |
|---|-------------|---------|-----------|--------------|
|   | Coût amorti | Gains   | Pertes    | Juste valeur |
|   | \$          | \$      | \$        | \$           |
| Obligations des gouvernements provinciaux | 11 536 716  | 38 314  | (2 500)   | 11 572 530   |
| Obligations des gouvernements municipaux  | 10 457 938  | 247 180 | (40 613)  | 10 664 505   |
| Obligations corporatives                  | 11 294 707  | 217 339 | (13 174)  | 11 498 872   |
| Fonds de placements                       | 8 993 764   | -       | (100 338) | 8 893 426    |
| Actions privilégiées                      | 4 314 481   | 73 727  | (23 856)  | 4 364 352    |
|   | 46 597 606  | 576 560 | (180 481) | 46 993 685   |

## Revenus de placement et autres revenus

|   | 2013             | 2012      |
|---|------------------|-----------|
|   | \$               | \$        |
| Revenus d'intérêts                                    | 974 330          | 934 020   |
| Revenu de dividendes                                  | 486 552          | 466 601   |
| Amortissement des primes et escomptes                 | (144 243)        | (155 216) |
| Gain net sur cessions de placements                   | 62 397           | 658 549   |
|   | <b>1 379 036</b> | 1 903 954 |
| Frais de gestion des placements et de garde de titres | 165 790          | 141 610   |
| Revenus de placement                                  | <b>1 213 246</b> | 1 762 344 |
| Autres revenus  | -                | 20 052    |
| <b>REVENUS DE PLACEMENT ET AUTRES REVENUS</b>         | <b>1 213 246</b> | 1 782 396 |



## 5. Renseignements supplémentaires sur les instruments financiers

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à deux gestionnaires externes lesquels doivent suivre la politique de placements adoptée par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. La direction s'assure du respect des lignes directrices. Le portefeuille de placements est entièrement investi dans des marchés bien établis, actifs et liquides.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix du marché. La politique de placements de la Société établit des principes et des limites à l'égard de ces risques. Le comité de placements surveille régulièrement la conformité avec la politique de placements.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises fluctue en raison de la variation des taux de change. Tous les instruments financiers du Fonds d'assurance étant émis en devise canadienne, il n'est pas soumis au risque de change.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'une fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence négative sur la situation financière du Fonds d'assurance, laquelle survient lorsque les taux d'intérêt augmentent sur le marché.

Le tableau suivant présente notre exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers figurant à l'état de la situation financière sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. Les taux d'intérêt effectifs indiqués, s'il y a lieu, sont les taux du marché courants pour l'ensemble du portefeuille obligataire.

## Taux d'intérêt des instruments financiers par échéance

|  | 2013          |                  |              |               |
|--|---------------|------------------|--------------|---------------|
|  | Taux variable | Moins de 12 mois | 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
|  | %             | %                | %            | %             |
| <b>Actif</b>                           |               |                  |              |               |
| Titres à revenu fixe                   | -             | 1,35 à 5,74      | 1 à 5,8      | 2,85 à 5,54   |
| Actifs de réassurance et de franchises | -             | 2,21             | 2,21         | 2,21          |
| <b>Passif</b>                          |               |                  |              |               |
| Passif de sinistres                    | -             | 2,21             | 2,21         | 2,21          |

|  | 2012          |                  |              |               |
|--|---------------|------------------|--------------|---------------|
|  | Taux variable | Moins de 12 mois | 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
|  | %             | %                | %            | %             |
| <b>Actif</b>                           |               |                  |              |               |
| Titres à revenu fixe                   | -             | 1,75 à 5,2       | 1,40 à 5,28  | 2,5 à 8,25    |
| Actifs de réassurance et de franchises | -             | 1,93             | 1,93         | 1,93          |
| <b>Passif</b>                          |               |                  |              |               |
| Passif de sinistres                    | -             | 1,93             | 1,93         | 1,93          |

## 5. Renseignements supplémentaires sur les instruments financiers (suite)

Une variation dans les taux d'intérêt aurait une incidence sur les états financiers de sorte qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution des revenus de placement de 1 536 329 \$ (1 502 570 \$ en 2012).

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Le risque de crédit porte principalement sur les titres à revenu fixe, soit la quasi-totalité du portefeuille d'investissement.

La politique de placements du Fonds d'assurance encadre les qualités de titres qui peuvent être détenus et les gestionnaires sont tenus de déposer périodiquement un rapport de conformité à cet égard. De plus, il est

prévu que le Fonds d'assurance ne peut investir plus de 50 % de son portefeuille de titres à revenu fixe dans des titres de sociétés. Il n'investira pas plus de 5 % de son portefeuille de titre à revenu fixe dans les titres de sociétés cotées BBB et moins. Le Fonds d'assurance n'investira pas plus de 10 % du portefeuille de titres à revenu fixe dans un même émetteur corporatif.

La Société évalue la solidité financière du réassureur avant de signer tout contrat avec le réassureur et surveille régulièrement sa situation. En outre, la Société exige une notation minimale de son réassureur. Le réassureur a une notation minimale de A+ au 14 juin 2013. L'agence de notation utilisée est AM Best.

## Exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers

|   | 2013              | 2012              |
|---|-------------------|-------------------|
|   | \$                | \$                |
| Encaisse  | 1 270 966         | 145 195           |
| Bons du Trésor  | 349 398           | -                 |
| Obligations du gouvernement du Canada, des provinces et municipalités | 21 072 011        | 22 237 035        |
| Obligations corporatives  | 13 482 709        | 11 498 872        |
| Fonds de placements   | 9 295 173         | 8 893 426         |
| Actions privilégiées  | 3 428 250         | 4 364 352         |
| Revenus de placement à recevoir                                       | 185 223           | 171 186           |
| Primes à recevoir   | 42 055            | 126 446           |
| Sommes à recouvrer des réassureurs pour le passif de sinistres        | 2 394 000         | 2 575 000         |
| Franchises à recouvrer des assurés pour le passif de sinistres        | 397 984           | 528 627           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>51 917 769</b> | <b>50 540 139</b> |

### Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit survient soit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties qui exercent des activités similaires sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques comparables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les actifs investis du Fonds d'assurance pourraient être sensibles aux changements touchant un type d'industrie en particulier. Tous les titres détenus sont émis au Canada.

## 5. Renseignements supplémentaires sur les instruments financiers (suite)

### Titres de créances par type d'industrie

|   | 2013   | 2012   |
|---|--------|--------|
|   | %      | %      |
| Gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux – Canada | 69,44  | 72,30  |
| Services financiers                                       | 18,50  | 17,37  |
| Produits industriels                                      | 3,31   | 1,52   |
| Énergie   | 2,28   | 1,55   |
| Infrastructure  | 2,38   | 2,71   |
| Immobilier  | 3,11   | 2,60   |
| Télécommunications  | 0,98   | 1,95   |
|   | 100,00 | 100,00 |

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, le Fonds d'assurance conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides. Au 31 décembre, les passifs financiers viennent tous à échéance au cours de l'exercice suivant.

#### Risque de flux de trésorerie

Le risque de flux de trésorerie est le risque de fluctuation des flux de trésorerie futurs associés à un instrument financier monétaire. Le Fonds d'assurance réduit ce risque en appariant autant que possible les entrées monétaires des placements aux sorties monétaires des sinistres réglés.

#### Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, les bons du Trésor, les revenus de placement à recevoir, les primes à recevoir et autres débiteurs, les franchises à recouvrer des assurés pour le passif de sinistres, les créditeurs et charges à payer et les montants dus à l'OACIQ correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.



## 6. Risque d'assurance

### Risque d'assurance et gestion

Le Fonds d'assurance souscrit des contrats d'assurance responsabilité aux agences, courtiers immobiliers et courtiers hypothécaires du Québec. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout le risque associé aux éléments suivants :

- ▶ La tarification et la souscription;
- ▶ La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- ▶ Une protection de réassurance inadéquate.

#### A. Souscription

Les polices couvrent généralement une période de douze mois ayant une date de renouvellement au 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Les activités du secteur de l'assurance sont de nature cyclique : le secteur réduit généralement les tarifs d'assurance après des périodes de rentabilité accrue, tandis qu'il accroît généralement les tarifs après les périodes de perte soutenue. La rentabilité de la Société a tendance à suivre ce modèle de marché cyclique. En outre, la Société est à risque à l'égard des changements dans la législation de l'assurance professionnelle et la conjoncture économique.

Afin de surveiller correctement la propension au risque du Fonds d'assurance, le prix de la prime annuelle est établi en utilisant un rendement interne sur le modèle des capitaux propres et un modèle des capitaux établis en fonction des risques de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La prime annuelle établie à 485 \$ en 2012, a été réduite à 420 \$ en 2013. Cependant, la limite de la garantie offerte aux assurés est demeurée au même montant. Voir à la note 10.

Le comité de placements surveille le profil de risque global du Fonds d'assurance, cherchant à atteindre un équilibre entre le risque, le rendement et le capital, et détermine les politiques concernant le cadre de gestion du risque de la Société. Le comité a pour mandat d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques et d'éviter les risques excédant le niveau de tolérance au risque de la Société.

#### B. Gestion du processus d'indemnisation et réassurance

Un objectif du Fonds d'assurance est d'assurer qu'un passif de sinistres suffisant est établi pour couvrir les paiements des sinistres futurs. Le succès du Fonds d'assurance dépend de sa capacité d'évaluer adéquatement le risque associé aux contrats d'assurance souscrits par la Société. Le Fonds d'assurance établit le passif de sinistres afin de couvrir le passif estimé pour le paiement de tous les sinistres et les frais de règlement des sinistres engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits par la Société. Le passif de sinistres ne représente pas un calcul exact du passif. Il représente plutôt les estimations du Fonds d'assurance quant au coût de résolution et d'administration des sinistres ultime prévu. L'inflation prévue est prise en considération au moment de l'estimation du passif de sinistres, ce qui réduit d'autant le risque lié à l'inflation.

Sous l'égide du comité des sinistres, des politiques rigoureuses d'examen des sinistres sont en place afin d'évaluer les nouveaux sinistres et les sinistres en cours. En outre, des examens détaillés réguliers des procédures de traitement des sinistres réduisent l'exposition au risque de la Société. Qui plus est, le Fonds d'assurance a pour politique de gérer activement et d'intenter

## 6. Risque d'assurance (suite)

rapidement le règlement des réclamations, afin de réduire son exposition aux situations futures imprévues qui pourraient nuire à ses activités. Le Fonds d'assurance a un comité des sinistres qui analyse les sinistres et les questions litigieuses afin d'assurer qu'un passif de sinistres suffisant est établi.

Le Fonds d'assurance affine ses estimations relatives au passif de sinistres de manière régulière à mesure que les sinistres sont déclarés et réglés. Établir un niveau approprié de passif de sinistres est un processus incertain en soi et les politiques entourant ce processus sont surveillées par le comité des sinistres.

### C. Sensibilité au risque d'assurance

La principale hypothèse servant de fondement aux estimations du passif de sinistres est que les sinistres futurs suivront une évolution semblable à celle des sinistres passés.

Les estimations du passif de sinistres sont aussi fondées sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont :

- ▶ les coûts moyens de règlement par sinistre, y compris les frais de traitement des sinistres;
- ▶ la moyenne des sinistres par année de survenance;
- ▶ les tendances quant à l'ampleur et à la fréquence des sinistres.

La plupart ou la totalité des facteurs qualitatifs ne sont pas directement quantifiables, particulièrement de manière prospective, et les effets de ces facteurs et de facteurs imprévus pourraient porter atteinte à la capacité d'évaluer précisément le risque des contrats d'assurance que le Fonds d'assurance souscrit. En outre, il pourrait y avoir un délai, parfois de quelques années, entre le moment où survient un sinistre et celui où il est déclaré au Fonds d'assurance et des délais additionnels entre le moment où il est déclaré et le règlement final du sinistre.

## 7. Immobilisations corporelles

|                         | 2013           |                      |                        |
|-------------------------|----------------|----------------------|------------------------|
|                         | Coût           | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                         | \$             | \$                   | \$                     |
| Système téléphonique    | 22 927         | 22 927               | -                      |
| Améliorations locatives | 55 343         | 37 159               | 18 184                 |
| Mobilier et équipement  | 82 575         | 77 081               | 5 494                  |
| Matériel informatique   | 41 105         | 29 896               | 11 209                 |
| <b>TOTAL</b>            | <b>201 950</b> | <b>167 063</b>       | <b>34 887</b>          |

|                                     | Valeur comptable<br>31 décembre 2012 | Acquisitions/<br>(cessions) | Amortissement | Valeur comptable<br>31 décembre 2013 |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------|
|                                     | \$                                   | \$                          | \$            | \$                                   |
| <b>Rapprochement des variations</b> |                                      |                             |               |                                      |
| Système téléphonique                | 4 458                                | -                           | 4 458         | -                                    |
| Améliorations locatives             | 29 253                               | -                           | 11 069        | 18 184                               |
| Mobilier et équipement              | 11 907                               | -                           | 6 413         | 5 494                                |
| Matériel informatique               | 12 505                               | 7 687                       | 8 983         | 11 209                               |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>58 123</b>                        | <b>7 687</b>                | <b>30 923</b> | <b>34 887</b>                        |

## 7. Immobilisations corporelles (suite)

|                         | 2012           |                      |                        |
|-------------------------|----------------|----------------------|------------------------|
|                         | Coût           | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                         | \$             | \$                   | \$                     |
| Système téléphonique    | 22 927         | 18 469               | 4 458                  |
| Améliorations locatives | 55 343         | 26 090               | 29 253                 |
| Mobilier et équipement  | 82 575         | 70 668               | 11 907                 |
| Matériel informatique   | 33 418         | 20 913               | 12 505                 |
| <b>TOTAL</b>            | <b>194 263</b> | <b>136 140</b>       | <b>58 123</b>          |

|                                     | Valeur comptable<br>31 décembre 2011 | Acquisitions/<br>(cessions) | Amortissement | Valeur comptable<br>31 décembre 2012 |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------|
|                                     | \$                                   | \$                          | \$            | \$                                   |
| <b>Rapprochement des variations</b> |                                      |                             |               |                                      |
| Système téléphonique                | 12 100                               | -                           | 7 642         | 4 458                                |
| Améliorations locatives             | 40 321                               | -                           | 11 068        | 29 253                               |
| Mobilier et équipement              | 20 939                               | 776                         | 9 808         | 11 907                               |
| Matériel informatique               | 15 783                               | 3 869                       | 7 147         | 12 505                               |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>89 143</b>                        | <b>4 645</b>                | <b>35 665</b> | <b>58 123</b>                        |

## 8. Immobilisations incorporelles

|           | 2013    |                      |                        | 2012                   |
|-----------|---------|----------------------|------------------------|------------------------|
|           | Coût    | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
|           | \$      | \$                   | \$                     | \$                     |
| Logiciels | 535 286 | 402 664              | 132 622                | 169 288                |

|                              | Valeur comptable<br>31 décembre 2012 | Acquisitions/<br>(cessions) | Amortissement | Valeur comptable<br>31 décembre 2013 |
|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------|
|                              | \$                                   | \$                          | \$            | \$                                   |
| Rapprochement des variations |                                      |                             |               |                                      |
| Logiciels                    | 169 288                              | -                           | 36 666        | 132 622                              |

L'amortissement des immobilisations incorporelles de l'exercice de 20 662 \$ (14 117 \$ en 2012) est inclus dans les frais généraux et de 16 004 \$ (8 318 \$ en 2012) dans les sinistres et frais de règlements.



## 9. Passif de sinistres

Les provisions actuarielles sont établies de manière à refléter l'estimation du plein montant du passif associé à tous les engagements au titre des polices d'assurance en date de l'état de la situation financière, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés (SSND). Le montant ultime du règlement du passif différera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment l'obtention de renseignements supplémentaires sur les faits et circonstances entourant les sinistres.

### Sinistres non réglés et sommes à recouvrer des réassureurs

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés ainsi que la détermination du montant à recouvrer des réassureurs au titre des sinistres non réglés se fondent sur des techniques actuarielles établies qui requièrent l'utilisation d'hypothèses telles que l'évolution des sinistres et les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation ainsi que d'autres facteurs.

Les sinistres non réglés ont été réduits d'un montant net de 357 232 \$ au 31 décembre 2013 (299 000 \$ en 2012) pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. À cet effet, un taux moyen d'actualisation de 2,21 % (1,93 % en 2012) a été appliqué aux statistiques de règlement sous-jacentes. La provision pour écarts défavorables a augmenté les sinistres non réglés d'un montant net de 693 707 \$ au 31 décembre 2013 (916 000 \$ en 2012).

### Primes non acquises

Les primes non acquises sont calculées au prorata d'après la tranche non échue des primes souscrites. Ce montant doit être suffisant pour couvrir tous les coûts futurs relatifs à la portion non expirée des polices en vigueur au 31 décembre. Les risques futurs à provisionner comprennent les sinistres et frais de

règlement, les frais d'administration des polices et le coût de la réassurance se rapportant à ces polices. Advenant le cas où les primes non gagnées seraient insuffisantes pour couvrir ces coûts, le Fonds d'assurance serait dans l'obligation d'inscrire un passif correspondant à la déficience.

### Sensibilité aux taux d'intérêt

Étant donné que la valeur temporelle de l'argent est prise en compte pour établir les sinistres non réglés, une augmentation ou une diminution du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution ou une augmentation de la charge pour sinistres non réglés. Ainsi, une augmentation de 1 % du taux d'actualisation aurait une incidence à la baisse de 169 716 \$ (202 000 \$ en 2012) sur la juste valeur des sinistres non réglés en date du bilan alors qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation aurait une incidence à la hausse de 174 957 \$ (208 000 \$ en 2012) sur la juste valeur des sinistres non réglés en date du bilan.

### Évolution des sinistres des années antérieures

Le tableau suivant montre les estimations des sinistres cumulatifs survenus, y compris les SSND, pour les cinq dernières années de survenance et l'évolution subséquente ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour. Cette évaluation est fondée sur les règlements réels complets ou partiels des sinistres en vertu des contrats d'assurance, ainsi que sur les estimations courantes du passif de sinistres pour les sinistres non encore réglés ou non encore déclarés.

## Évolution des sinistres des années antérieures

| Estimation des sinistres encourus ultimes | 2006      | 2007        | 2008        | 2009        | 2010        | 2011        | 2012        | 2013      | TOTAL        |
|---|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|--------------|
|   | \$        | \$          | \$          | \$          | \$          | \$          | \$          | \$        | \$           |
| À la fin de l'exercice de souscription    | 508 900   | 3 207 940   | 6 526 460   | 6 562 559   | 6 673 910   | 6 073 405   | 5 608 678   | 5 283 626 |              |
| Un an après                               | 538 200   | 5 073 644   | 7 023 718   | 6 424 801   | 6 033 124   | 4 671 308   | 4 468 644   |           |              |
| Deux ans après                            | 260 762   | 5 285 586   | 5 651 971   | 4 772 070   | 4 790 220   | 4 077 761   |             |           |              |
| Trois ans après                           | 227 329   | 4 034 785   | 4 585 239   | 3 220 954   | 4 076 860   |             |             |           |              |
| Quatre ans après                          | 240 641   | 2 984 691   | 3 439 944   | 2 761 601   |             |             |             |           |              |
| Cinq ans après                            | 222 240   | 2 778 007   | 3 073 062   |             |             |             |             |           |              |
| Six ans après                             | 233 275   | 2 728 906   |             |             |             |             |             |           |              |
| Sept ans après                            | 220 914   |             |             |             |             |             |             |           |              |
| Estimation des sinistres encourus ultimes | 220 914   | 2 728 906   | 3 073 062   | 2 761 601   | 4 076 860   | 4 077 761   | 4 468 644   | 5 283 626 | 26 691 374   |
| Sinistres payés                           | (220 914) | (2 674 145) | (2 802 958) | (1 989 149) | (2 529 303) | (1 968 215) | (1 453 208) | (351 815) | (13 989 707) |
| Sinistres non payés                       | -         | 54 761      | 270 104     | 772 452     | 1 547 557   | 2 109 546   | 3 015 436   | 4 931 811 | 12 701 667   |
| Années précédentes                        |           |             |             |             |             |             |             |           | -            |
| Effet de l'actualisation et des marges    |           |             |             |             |             |             |             |           | 1 193 956    |
| Autres                                    |           |             |             |             |             |             |             |           | 1 580 631    |
| Sinistres non payés finaux                |           |             |             |             |             |             |             |           | 15 476 254   |

Note : Ces montants excluent les franchises à recouvrer des assurés pour le passif de sinistres de 397 984 \$.

## 9. Passif de sinistres (suite)

### Évolution du passif net de sinistres

|  | 2013                        |                           |                         | 2012                        |                           |                         |
|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|
|  | Passif de sinistres directs | Passif de sinistres cédés | Passif net de sinistres | Passif de sinistres directs | Passif de sinistres cédés | Passif net de sinistres |
|  | \$                          | \$                        | \$                      | \$                          | \$                        | \$                      |
|  | (en milliers de dollars)    |                           |                         |                             |                           |                         |
| Solde au début de l'exercice   | 17 192                      | 2 575                     | 14 167                  | 20 094                      | 4 579                     | 15 515                  |
| Variation des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents | (5 253)                     | (1 385)                   | (3 868)                 | (7 394)                     | (3 829)                   | (3 565)                 |
| Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours                                    | 6 878                       | 1 204                     | 5 674                   | 7 795                       | 1 825                     | 5 970                   |
| Moins les recouvrements reçus (sommes versées) à l'égard des sinistres subis                               |                             |                           |                         |                             |                           |                         |
| Durant l'exercice en cours   | (579)                       | -                         | (579)                   | (746)                       | -                         | (746)                   |
| Au cours des exercices précédents  | (2 762)                     | -                         | (2 762)                 | (2 557)                     | -                         | (2 557)                 |
| <b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>  | <b>15 476</b>               | <b>2 394</b>              | <b>13 082</b>           | <b>17 192</b>               | <b>2 575</b>              | <b>14 617</b>           |

Note : Ce tableau exclut les franchises à recouvrer des assurés pour le passif de sinistres de 397 984 \$ (528 627 \$ en 2012).

## 10. Réassurance

La limite de garantie offerte par le Fonds d'assurance est de 1 000 000 \$ par sinistre, par assuré, et est sujette à une limite annuelle de 2 000 000 \$.

Dans le cours normal de ses affaires, le Fonds d'assurance réassure une portion des risques assumés dans le but de limiter ses pertes advenant la survenance de sinistres majeurs ou une fréquence très élevée de sinistres.

Les modalités de l'entente peuvent varier d'une année à l'autre.

La réassurance offre une protection globale annuelle de 4 500 000 \$ en excédent de la rétention du Fonds d'assurance de 4 500 000 \$.

## 11. Primes nettes acquises

|  | 2013      | 2012      |
|--|-----------|-----------|
|  | \$        | \$        |
| Primes acquises                                  | 7 946 885 | 9 021 625 |
| Primes de réassurance souscrites                 | 510 104   | 473 110   |
| Variation des primes de réassurance non acquises | (18 497)  | 20 643    |
| Primes cédées de réassurance                     | 491 607   | 493 753   |
| Primes acquises nettes                           | 7 455 278 | 8 527 872 |

Les primes acquises nettes n'ont pas été diminuées d'une provision pour créances douteuses en 2013 établie par une analyse globale des primes à recevoir en fin d'exercice de façon à déterminer celles qui, selon toutes probabilités, ne seront pas encaissées. Ceci s'explique par le fait que la facturation de la prime d'assurance est unifiée avec celle de la cotisation annuelle à l'OACIQ. Tant que l'OACIQ n'a pas perçu la prime auprès de l'assuré, ce dernier n'est pas couvert, ce qui justifie l'absence de créances douteuses.

## 12. Capital requis

Le capital requis est régi par l'AMF. Ainsi, le cadre de suffisance du capital fondé sur les risques est basé sur l'évaluation du risque des actifs, des passifs liés aux polices et des règlements structurés, lettres de crédit, instruments dérivés et autres engagements par l'application de divers coefficients de pondération et de marges. Le Fonds d'assurance doit se conformer aux exigences d'un test du capital disponible par rapport au capital requis, le Test du capital minimal (TCM).

L'AMF exige que chaque assureur de dommages établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et justifie à l'AMF, par des explications appuyées sur des données appropriées,

le niveau qu'il s'est doté. Ce niveau cible interne doit être supérieur au seuil de capital minimal imposé par l'AMF de 100 % et un niveau cible aux fins de surveillance à 150 %.

En 2013, le Fonds d'assurance a établi sa cible interne de capital requis à 375 % étant donné qu'il est nécessaire de bâtir un capital suffisant pour remplir les obligations futures liées à la protection du public. Le Fonds d'assurance a dépassé autant le seuil minimal imposé que sa propre cible interne de capital requis.

Le capital disponible et le capital requis du Fonds d'assurance s'établissent comme suit :

|  | 2013                     | 2012     |
|--|--------------------------|----------|
|  | \$                       | \$       |
|  | (en milliers de dollars) |          |
| Capital disponible                                   | 33 808                   | 29 786   |
| Capital requis                                       | 4 413                    | 3 980    |
| Excédent du capital disponible sur le capital requis | 29 395                   | 25 806   |
| TCM (en %)   | 766,10 %                 | 748,39 % |



### 13. Opérations avec l'OACIQ

Par différentes ententes avec l'OACIQ, le Fonds d'assurance a reçu la prestation de certains services de gestion et offert des commandites, le tout totalisant 227 355 \$ (59 802 \$ en 2012), en plus de frais d'occupation de locaux d'un montant de 84 166 \$ (91 669 \$ en 2012). À ces montants s'ajoutent la taxe compensatoire de 126 122 \$ (186 000 \$ en 2012, inclus dans les sommes à payer au 31 décembre 2012) et d'autres frais payés totalisant 38 225 \$ (aucun en 2012). Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur convenue entre les parties. Au 31 décembre 2013, un montant de 15 929 \$ est à payer (70 143 \$ en 2012) en lien avec ces opérations. Les primes à recevoir et autres débiteurs comprennent un montant de 11 555 \$ (7 690 \$ en 2012) pour les primes perçues par l'OACIQ pour le Fonds.

### 14. Primes à recevoir et autres débiteurs

|                       | 2013          | 2012    |
|-----------------------|---------------|---------|
|                       | \$            | \$      |
| Franchises à recevoir | 41 968        | 51 175  |
| TVQ à recevoir        | 87            | 75 271  |
| <b>TOTAL</b>          | <b>42 055</b> | 126 446 |

### 15. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent tous les membres du conseil d'administration de la Société et les dirigeants. Le montant de leur rémunération globale pour 2013 est de 507 099 \$ (395 349 \$ pour 2012).

### 16. Engagements

Le Fonds d'assurance est lié en vertu d'une sous-location d'un bail avec l'OACIQ échéant en juillet 2015. Les versements minimaux futurs en vertu du contrat se détaillent comme suit :

|      | \$     |
|------|--------|
| 2014 | 65 502 |
| 2015 | 38 209 |

### 17. Chiffres de l'exercice précédent

À la suite d'une analyse des Frais de Règlement interne, le FARCIQ a procédé à un reclassement dans les frais généraux d'un montant de 46 234 \$ qui était présenté antérieurement dans les sinistres et frais de règlement.

# Certificat de l'Actuaire

J'ai évalué le passif des polices incluant les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité du Courtage Immobilier du Québec au 31 décembre 2013 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

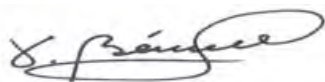
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

| <b>Passif des sinistres ('000 \$)</b>                                       | <b>Montants inscrits à l'état annuel</b> | <b>Estimation de l'actuaire</b> |
|---|--|---------------------------------|
| (1) Sinistres et frais de règlement non payés directs                       | 15 476                                   | 15 476                          |
| (2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés                      | 0  | 0                               |
| (3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)               | 15 476                                   | 15 476                          |
| (4) Sommes à recouvrer des réassureurs                                      | 2 394                                    | 2 394                           |
| (5) Autres sommes à recouvrer   | 398                                      | 398                             |
| (6) Autres éléments de passif   | 398                                      | 398                             |
| (7) Sinistres et frais de règlement non payés nets<br>(3) - (4) - (5) + (6) | 13 082                                   | 13 082                          |

| <b>Passif des primes ('000 \$)</b>  | <b>Montants inscrits à l'état annuel</b> | <b>Estimation de l'actuaire</b> |
|---|--|---------------------------------|
| (1) Passif des primes non gagnées brut  |  | 2 452                           |
| (2) Passif des primes non gagnées net   |  | 1 917                           |
| (3) Primes non gagnées brutes   | 2 528                                    |                                 |
| (4) Primes non gagnées nettes   | 2 273                                    |                                 |
| (5) Insuffisance de primes  | 0  | 0                               |
| (6) Autres éléments de passif   | 0  | 0                               |
| (7) Frais d'acquisition reportés  | 0  |                                 |
| (8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 - (2) col. 2 |  | 356                             |
| (9) Commissions non gagnées   | 0  |                                 |

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

17 février 2014  
Date de l'opinion

**Eckler**

